

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

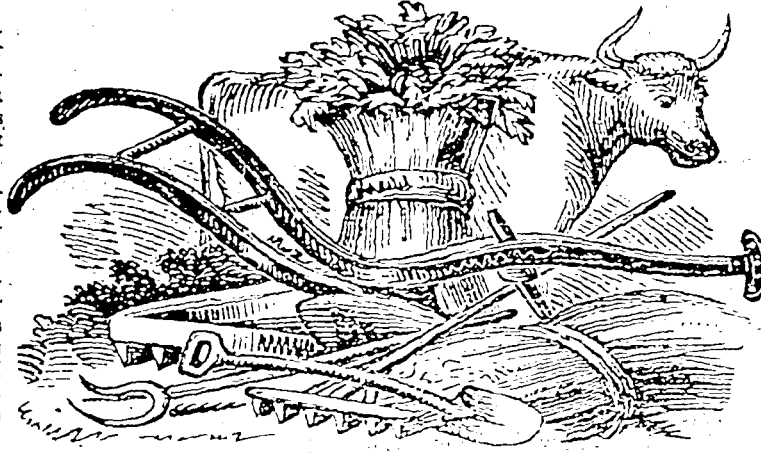
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau, et les arriérés devront alors avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

CAUSERIE AGRICOLE

DES SOINS À DONNER AUX FEMELLES AVANT LA MISE-BAS

Bientôt doit arriver le moment où les femelles pleines particulièrement les vaches et les brebis doivent mettre bas ; bientôt les soins plus ou moins judicieux auxquels ces femelles ont été soumises vont recevoir leur récompense. A plusieurs reprises nous avons recommandé aux cultivateurs de nourrir copieusement les femelles en état de gestation sans cependant les engraisser. Dès le mois prochain, ils pourront se convaincre que nos conseils ne peuvent donner que de bons résultats.

Il n'y a personne qui ne préfère un veau, un agneau ou un porc bien développés, bien portant à un animal chétif et disproportionné. Les belles formes sont toujours sûres de rencontrer beaucoup d'admirateurs.

Eh bien, un jeune animal à quelque espèce qu'il appartienne n'est toujours que ce que le régime ou la nourriture l'a fait ; si la nourriture que sa mère a reçue a été pauvre et en faible quantité, lui-même sera faible, chétif et souvent mal conformé.

Cette vérité a été surabondamment démontrée et on ne peut prétexter ignorance à cet égard. Si l'on ne réussit pas dans l'élevage, la faute en est ordinairement à l'éleveur lui-même. La santé, la force et la rapidité de développement des animaux dépendent beaucoup des soins qu'on a donnés à leur mère. Le jeune animal vivant aux dépens de celle-ci participe nécessairement de sa force et de sa santé. Il est donc d'une extrême importance que la femelle qui doit mettre bas soit entretenue dans les meilleures conditions possibles.

Mais ce n'est pas la seule considération qui doit nous engager à bien soigner les femelles pleines. Tout le monde reconnaît que nos races canadiennes d'animaux domestiques sont grandement dégénérées. Les cultivateurs, même les plus arriérés ont constaté ce fait depuis longtemps et ceux qui

veulent réussir dans leurs spéculations sur les animaux, qui veulent progresser, songent à améliorer leurs races. Les sociétés d'agriculture ont beaucoup contribué à accélérer ce mouvement.

Le moyen d'amélioration le plus largement mis à contribution a été le croisement des races indigènes avec une race étrangère ordinairement tirée d'Angleterre. Tout en admettant que l'on s'est quelquefois trompé dans le choix de la race amélioratrice, nous devons cependant reconnaître que dans la plupart des cas ce choix a été bien fait ; et si le perfectionnement de nos animaux n'a pas été plus rapide, ce n'est pas au type améliorateur qu'on doit en faire le reproche ; mais plutôt à l'éleveur lui-même qui n'a pas su satisfaire aux besoins nouveaux des races en voie de perfectionnement.

En effet, pour améliorer une race, il ne suffit pas d'introduire dans ses veines une certaine dose de sang améliorateur, il faut de plus et nécessairement une nourriture assez riche et assez abondante pour soutenir les qualités acquises. Sans cette nourriture, le perfectionnement sera à peu près nul, on aura fait beaucoup de dépenses pour l'achat de bons reproducteurs, mais l'action de ces reproducteurs sera arrêtée par l'insuffisance du régime.

Au contraire, avec une nourriture appropriée aux besoins du bétail, l'amélioration sera rapide, même sans le secours d'aucun croisement. Par le fait seul qu'on nourrit mieux le bétail, on augmente nécessairement sa taille et sa production, on l'améliore enfin. Car qu'est-ce que l'amélioration d'une race ? sinon l'augmentation de sa production. Le bon régime seul produira cette amélioration ; s'il est aidé par le croisement, la marche en sera plus rapide, sans doute, mais seul il suffira.

Ainsi donc, en nourrissant bien ses animaux, on les améliore, on les grandit et on augmente leurs produits. Cependant, pour obtenir ces superbes résultats, il faut bien comprendre ce que signifie cette expression : bien nourrir les animaux. Quelques uns croient avoir rempli les conditions

d'une alimentation abondante lorsqu'ils ont bien nourri leurs animaux pendant quelques mois. Ce n'est pas ainsi que nous l'entendons et ce n'est pas ainsi que l'entendent les meilleurs éleveurs.

La bonne alimentation doit commencer dès l'instant que l'animal a la vie et se continuer pendant tout le cours de son existence. La femelle doit être nourrie convenablement pendant qu'elle porte son petit. Celui-ci, aussitôt qu'il est né doit recevoir la nourriture la plus appropriée à ses besoins jusqu'à ce qu'il ait accompli sa croissance complète. C'est à ces conditions qu'on améliore les races au moyen du régime.

La femelle qui vient d'être couverte par le mâle et qui a conçu se contente pendant les premiers mois de la nourriture que reçoivent les autres femelles de même race qui ne portent pas. Mais à mesure qu'elle approche du moment où elle doit mettre bas, à mesure que le petit qu'elle porte se développe, ses besoins augmentent et il faut les satisfaire si l'on tient à remplir les conditions d'une bonne alimentation.

Afin de pouvoir donner à une femelle pleine la nourriture qui lui convient en qualité et en quantité, il est très-important de connaître l'époque où elle doit mettre bas. Cette connaissance a encore l'avantage de simplifier la surveillance et de prévenir de nombreux accidents.

Pour arriver à cette connaissance il suffit de marquer le jour exact où la saillie a eu lieu et de calculer le nombre de mois ou mieux de jours qui s'écoulent généralement entre la fécondation et la mise-bas.

Le premier point est le plus difficile à constater surtout pour les brebis; mais le cultivateur désireux de réussir en prendra les moyens. Pour cela les mâles devront être séparés des femelles. Les taureaux seront entretenus à l'étable ou dans de bons enclos où on leur livrera les vaches à mesure qu'elles viendront en chaleur et qu'on le jugera à propos. Chaque saillie devra être inscrite dans un registre avec le jour, le mois et l'année, le nom ou le numéro de la vache et du taureau.

Dans l'espèce porcine, l'enregistrement des saillies est généralement plus facile, car les truies sont mises au mâle vers le commencement de l'hiver, époque où les verrats sont d'ordinaire séparés des femelles. A mesure que les saillies ont lieu on les inscrit comme pour les vaches.

Chez les moutons, l'inscription des saillies est plus difficile, mais elle n'est pas impossible. Pour reconnaître qu'une brebis a été saillie par un bélier quelconque, vers l'époque de la chaleur, on frotte le ventre des béliers avec de la pierre bleue ou de la sanguine et en visitant le troupeau une fois par jour on reconnaît les brebis qui ont été saillies et par quel bélier elles l'ont été. On fait alors l'inscription nécessaire.

Quant aux juments, l'inscription des saillies ne présente aucune difficulté.

Pour connaître l'époque de la mise-bas, il ne reste plus qu'à faire un calcul des plus simples suivant la longueur de la gestation. Voici quelques données à ce sujet :

La vache porte en moyenne 9 mois ou plus exactement 285 jours. Les vaches dans la force de l'âge portent un peu plus longtemps et les jeunes femelles un peu moins. Des observations recueillies sur 104 vaches ont donné les résultats suivants : Aucun veau vivant n'est venu avant le 220^e jour qui a suivi la saillie ni après le 313^e. Tous les veaux nés avant le 242^e jour sont morts immédiatement après la naissance. Sur les 764 vaches observées, 314 ont vêlé avant le 284^e jour, 66 ont vêlé ce même jour, 74 le 285^e, et 310 postérieurement; ce qui revient à la moyenne de 285 jours

donnée plus haut.

La truie porte 16 à 17 semaines, ou en moyenne 115 jours.

La brebis porte en moyenne cinq mois ou plus exactement 150 jours. D'après M. Magne, sur 442 brebis observées, la gestation la plus longue a été de 156 jours et la plus courte de 143. M. Magne a reconnu qu'en général la brebis aura une gestation plus longue si elle porte une agnelle.

La moyenne de la durée de la gestation chez la jument est de 347 à 360 jours ou environ 11 mois.

Maintenant, supposons qu'il soit avantageux dans la position où se trouve le cultivateur de faire arriver les mise-bas aux époques suivantes : pour les vaches dans le courant de mars; pour les truies et les brebis dans le courant d'avril; pour les juments dans le mois de juin. Il faudra mettre la vache au mâle dans le courant de juin, la truie en décembre, la brebis en novembre et la jument en juillet. Dans l'inscription des saillies, comme on aura dû spécifier le jour même de la fécondation, le calcul de l'époque probable de la mise-bas sera encore plus précis et l'éleveur n'aura qu'à faire la part d'une légère variation de quelques jours en plus ou en moins; variation qui peut toujours se reconnaître au moyen des signes précurseurs de l'approche du part.

Quelques jours avant cette époque critique, la femelle doit être séparée et mise seule dans une loge si elle ne l'est déjà. Si elle est faible, il faudra lui donner une nourriture riche mais non échauffante, telle que bouette, fourrages choisis; mais cette faiblesse n'arrivera certainement pas si la nourriture a été suffisante et de bonne qualité pendant toute la durée de la gestation. La jument poulinière doit cesser de travailler environ quinze jours avant la mise-bas.

Puis, il est important d'éloigner toutes les causes d'avortement. Parmi ces causes nous devons mettre en première ligne la mauvaise qualité des fourrages. Les substances grasses d'une digestion difficile, les fourrages aqueux (contenant beaucoup d'eau), avariés, moisissus ou poussiéreux sont d'abord peu nourrissants, puis passent aussi pour être la cause de nombreux avortements. Ils devront donc être exclus de l'alimentation des femelles pleines. On devra également épargner à celles-ci les coups, les mouvements brusques, les efforts, les marches forcées et les travaux fatigants. Les brebis et les truies ne devront pas être poursuivies par les chiens. En un mot, le succès de la gestation dépendra en grande partie de la douceur et de la prudence de l'éleveur.

Pendant le part, on laisse agir la nature, excepté dans les cas difficiles où il faut requérir l'assistance d'un vétérinaire habile.

REVUE DE LA SEMAINE

Les catholiques dévoués au Saint-Siège, et ils sont encore nombreux en Italie, malgré les vantardises de Victor-Emmanuel et de la secte qui le soutient; les catholiques, disons-nous, viennent d'avoir un moment de répit dans leurs craintes au sujet des déprédations et des vols que se permettent les autorités piémontaises. Ainsi, elles ont restitué au Pape le palais de la Chancellerie, ou plutôt, elles n'ont pas daigné le lui prendre sous prétexte que ce palais renferme les secrétariats de presque toutes les congrégations. D'un autre côté, les entraves que les suppôts de Victor-Emmanuel avaient cru devoir mettre à l'entrée des nouveaux évêques dans leurs sièges épiscopaux sont tombées tout à coup. Moyennant un petit expédient imaginé pour tromper les puissances européennes mais qui ne trompe personne,

quelques nouvellement préconisés par le Saint-Père sont libres de prendre possession de leur palais et de se dévouer à la direction de leurs diocèses respectifs. Ils pourront être reçus, fêtés, carillonnés par les populations sans que la police piémontaise ait le droit d'y fouler le nez.

Enfin les Ordres religieux sont laissés tranquilles pour le moment, on ne leur vole plus leurs couvents, on ne les chasse plus, on a même fait une certaine restitution : le grand couvent des Saints-Apôtres avait été en partie séquestré, on a à la grande surprise des romains opprimés, restitué au général de l'Ordre les chambres enlevées.

D'où vient donc cette espèce de relâche dans les envahissements et les persécutions des usurpateurs ? Certains esprits, décidés à excuser quand même les actes de Victor-Emmanuel, disent qu'elle est une preuve de la bonté et de la mansuétude du roi galant-homme, et en tirent la conclusion que l'usurpateur désire avant tout rétablir la paix et l'union dans tout son royaume.

Mais, nous catholiques qui connaissons mieux les tendances du roi d'Italie et de la secte qui le pousse, savons que tout cela est fait dans le but de leurrer les puissances étrangères. C'est le loup qui se pare d'un peu de laine pour tromper l'œil du berger peu vigilant. Ce berger c'est l'Europe, c'est la France dont les chefs impies sont heureux de saisir cette occasion pour renouveler leurs amitiés à Victor-Emmanuel.

Voilà : dit-on, on n'a pas voulu prendre au Pape le palais de la Chancellerie, quoiqu'on en eut grand besoin. Grand merci, pour votre libéralité, mais elle ne vous coûte pas cher. D'abord, vous n'avez jamais le droit de voler, puis nous savons parfaitement que les dépenses nécessaires pour la restauration du palais seraient beaucoup plus fortes que la valeur même de l'immeuble. On est donc libéral à peu de frais. Dans tous les cas, les autorités piémontaises savent calculer et elles sont certaines que cette espèce de libéralité va leur mériter une bonne note de la part de la diplomatie européenne.

Quant à la restitution du couvent des Saints Apôtres, c'est la peur qui l'a déterminée. Les protestations de Pie IX ne sont pas sans un certain poids sur les populations étrangères et le gouvernement italien craint ces protestations du Saint-Père ; mais ce qu'il craint encore plus c'est le départ de Pie IX. Les calculs des usurpateurs sont faits depuis longtemps : " Avant tout, disent-ils, il faut que le Pape ne bouge pas ; qu'il reste au milieu de nous à tout prix. Si nous réussissons à le retenir seulement deux ou trois ans, nous aurons prouvé aux plus récalcitrants que la co-existence du Pape et du Roi à Rome est possible et facile, et nous aurons confondu les tenants du pouvoir temporel. Nous devons respecter Pie IX, qui possède les sympathies de la terre entière. Mais dès qu'il aura fermé l'œil, nous recouvrerons notre liberté d'action : nous avons tout entre les mains et rien ne nous épouvante. "

Voilà le fond de la pensée des usurpateurs, faire souffrir le Saint-Père autant que possible, mais l'empêcher de crier trop fort. Éviter les persécutions trop directes, mais encourager en sous main le dévergondage de la presse et de la caricature. On n'ira pas sans doute jusqu'à assassiner Pie IX, mais on se rabattra sur le clergé, on poignardera les prêtres en pleine rue, on les insultera, on les obligera à se déguiser, comme c'est malheureusement le cas en ce moment. De temps en temps, on se permettra quelques petites expropriations, quelques petits vols de couvents ou de palais, quitte à restituer si l'Europe s'en aperçoit.

C'est justement ce qui vient d'arriver. On a restitué le

couvent des Saints Apôtres et immédiatement après on fait main-basse sur la maison de Saint-André du Quirinal. Voyant que les occupants étaient décidés à ne céder qu'à la force, le gouvernement requiert la force armée et s'empare de la maison ; mais il n'ose pas tout s'approprier ; une partie de l'immeuble est occupée par le collège américain. Or, les Etats-Unis inspirent à Victor-Emmanuel une crainte respectueuse, ils ont des baïonnettes, de la poudre et du canon, et il ne ferait pas bon d'exproprier les nationaux américains. Le canon parle haut et on le respecte ; mais on se moque des excommunications du Saint-Père.

Victor-Emmanuel réussit auprès de toutes les cours européennes, ses actes les plus infâmes y sont si non encouragés, du moins tolérés. Il vole, et on le laisse faire ; ses satellites se rendent coupables de toutes les infamies, et pas une seule voix s'élève pour protester. C'est un succès de tous les jours. Mais, au milieu de ses succès le roi d'Italie est-il heureux ? On pourrait le croire si la conscience, ce juge auquel on n'échappe pas, n'était là pour lui reprocher ses crimes.

" On prête à Victor-Emmanuel, dit l'*Echo de Rome*, des paroles qui, si elles ne sont pas authentiques, ont pourtant un certain cachet de vérité ; en tout cas, elles mettent à découvert certains remords de conscience, et une intelligence du rôle qu'on lui fait jouer. En montant dans sa voiture pour se rendre à l'ouverture du Parlement, il aurait dit à un de ses familiers en lui indiquant le Vatican : " Là est celui qu'on dit captif et qui est plus libre que moi ; et moi qui passe pour libre, je suis le véritable captif. " — Oui, c'est bien vrai ; c'est lui qui est captif comme le sont tous ceux qui se font les esclaves de satan. Il est esclave du péché, et n'apparaît à l'esprit des honnêtes gens que revêtu de la honteuse livrée du baigneur. La révolution, sa golière, lui jette ses ordres comme le garde-chiourme les jette à son vil troupeau. — Va à Rome, lui dit-elle, et il y va. Va réciter le discours qu'on t'a préparé, et il le récite. La parole de Pie IX, au contraire, est libre et donne la liberté. Tout prisonnier qu'il est, il ne se laisse inspirer que de Dieu. Il est libre comme l'étaient Pierre et Paul dans les fers. "

" Pauvre mannequin royal, tu vois la vérité et tu l'affirmes ! Et après l'avoir affirmée tu continues à la trahir ! Va donc cacher ta honte dans les entrailles de quelque forêt et ne scandalise plus la vertu qui t'observe. "

Le départ du Saint-Père est de nouveau mis sur le tapis ; mais cette fois ce ne sont plus les seuls catholiques qui s'en préoccupent, toute la diplomatie européenne en est émue. La France serait, paraît-il, heureuse de pouvoir donner l'hospitalité au Saint-Père. L'Autriche redoute que le Pape prenne cette décision et lui offrirait volontiers le Tyrol. La Prusse, de son côté, n'aimerait ni l'une ni l'autre de ces nations catholiques comme résidence des Papes, elle préférerait Malte.

La question romaine est, comme l'on voit, loin d'être résolue et elle ne le sera que lorsque les intérêts de Rome et du Saint-Siège auront été satisfaits. Or, il ne peut y avoir de satisfaction complète sans une restitution de toutes les provinces enlevées au Pontife romain par Victor-Emmanuel flanqué de la Révolution. En un mot, il n'y a pas de solution possible à moins qu'on ne mette les Piémontais à la porte et qu'on rétablisse Pie IX dans tous ses droits de Pontife et de Roi.

Le télégraphe nous apprend que le 20 courant, l'Assemblée nationale française a rejeté la taxe sur les matières brutes. Le président Thiers, se croyant personnellement attaqué par ce refus de l'Assemblée, a donné sa démission ; mais

L'Assemblée n'a pas cru devoir l'accepter, elle craint que la résignation de M. Thiers n'amène les plus grands malheurs sur la France. Elle s'est même décidée à une démarche qui est une condamnation indirecte de son vote. Une députation s'est en conséquence rendue auprès de M. Thiers et l'a prié avec instance de rester dans ses fonctions; celui-ci a d'abord refusé de recevoir sur sa décision, mais vaincu par les sollicitations il a consenti à rester au service de la Chambre et de son pays.

A ce sujet, le *Courrier du Canada* fait les réflexions suivantes: " La France vient d'échapper à un grand danger..... Quand nous disons que la France a échappé à un grand danger, nous n'exagérons pas. Il est clair, en effet, que la retraite de M. Thiers jetterait la France dans l'anarchie, M. Thiers est la base du nouveau régime; il n'aurait qu'à s'éloigner et l'édifice croulerait. C'est bien, d'ailleurs, l'opinion de l'Assemblée nationale; autrement, elle n'aurait pas fait auprès du Président Thiers, la démarche dont le télégraphe nous parle, démarche qui, dans le fond, est une condamnation indirecte de son vote.

" L'espèce de panique causée par la démission de M. Thiers a une douloureuse signification; elle indique, en effet, que le caprice ou la mauvaise humeur du seul M. Thiers peut ramener l'anarchie. Il faut que la France soit bien malade, pour que l'éloignement de son chef, d'un médecin aussi peu recommandable que l'est M. Thiers mette son existence en danger."

Les nouvelles de Manitoba nous apprennent que les Chambres de cette Province se sont réunies mercredi le 17 de Janvier courant. Dans son discours, le Lieutenant Gouverneur félicite l'Assemblée de l'ère de progrès et de prospérité dans laquelle est entrée la Province, de l'attitude prise par toutes les classes de la population en présence de la récente invasion féodale, et invite tous les partis à se rallier autour du drapeau de l'empire et à conserver dans la politique du pays la fermeté qui doit régner, malgré les troubles du passé, parmi le peuple dont tous les intérêts sont communs.

Plus loin parlant de l'immigration, le discours du trône fait connaître que, dans la conférence tenue à Ottawa à ce sujet, il a été adopté des résolutions qui auront pour effet d'amener dans les territoires du Nord et de l'Ouest un grand courant d'immigration.

Enfin, il annonce que le gouvernement soumettra à la Législature des mesures afin de diviser l'administration de la justice en différentes sections par cours de districts et cours de comté.

Dans l'Ontario, les journaux s'occupent beaucoup du choix de M. Scott par M. Blake comme commissaire des terres de la Couronne. De graves accusations mêmes pesaient sur le premier. Les choses étaient allées si loin que M. Scott crut devoir donner des explications sur sa conduite. Il le fit le 11 courant en présence des députés d'Ontario. Il a nié formellement les accusations portées contre lui.

" Jamais, dit-il, je n'ai été l'agent des marchands de bois d'Outaouais; je n'ai jamais touché un sou pour avoir fait adopter un bill par la Chambre, et je suis parfaitement étranger à tout ce qui concerne les intérêts pécuniaires du chemin de fer du Canada Central."

Les adversaires de M. Scott lui répondirent, mais leurs réponses roulèrent surtout sur la volte-face qu'il venait de faire et le traitèrent de transfuge.

Nous avons appris avec plaisir la nomination du Major J. B. Amyot, autrefois de Ste. Anne et ancien élève du Collège, comme aide-de-camp du Lieutenant Gouverneur de

la Province de Québec. Son Excellence ne pouvait mieux récompenser le mérite de ce jeune militaire. Cette nomination a été bien vue du public, et a rencontré l'approbation de toute la presse de la Province de Québec.

La presse canadienne se transforme, le public semble être fatigué des théories *libérales* dont certains journaux faisaient leur pâture. Le Canadien-français ne veut pas être un communéux et retire sa confiance aux publications qui manquent à leur noble mission. Ainsi, le *Pays* est mort faute d'encouragement, le *Canadien* est passé à d'autres mains et a changé de drapeau, M. Evanturel l'a vendu parce que les amis de son parti lui ont refusé les moyens de continuer son œuvre. *L'Opinion du peuple* a subi le même sort que le *Pays*. Trois défenseurs du libéralisme outré ont donc quitté l'arène. La *Nation* seule reste pour servir les intérêts du parti. Cet unique organe devra nécessairement agrandir son format, s'il veut pouvoir suffire à la besogne.

Charité exemplaire des cultivateurs de St. Jérôme, comté de Terrebonne

La *Minerve* fournit un trait remarquable de l'esprit de charité de la classe des cultivateurs, bien digne d'être publié dans un journal agricole.

La paroisse de St. Jérôme, dit ce journal, vient d'accomplir un acte rare de charité qui l'honore au plus haut point. En face du prix énorme du bois à Montréal et de la détresse qui régnait en conséquence parmi la classe pauvre, elle a cru devoir obéir à un noble mouvement en faisant don à la ville de Montréal de cent cordes de bois qu'elle a transportées à ses frais. Une partie du bois a été donnée par la Corporation du village de St. Jérôme, qui a agi on ne peut plus généreusement, et le reste a été fourni par les citoyens de l'endroit.

Cet acte de charité est dû avant tout, à l'esprit généreux et au zèle infatigable du Révd. M. Labelle, le curé de la paroisse, ardent promoteur de tant de causes patriotiques et qui a su gagner la sympathique admiration de tous ceux qui la connaissent et même de ceux qui ne partagent pas ses croyances religieuses.

Ce dévouement a été tout spontané. Dimanche dernier, M. le curé Labelle fit un éloquent sermon à ses paroissiens sur la charité et un tableau réel de la misère qui régnait à Montréal à cause de la cherté du bois. Il fit un entraînant appel à ses paroissiens leur demandant de venir en aide au plus tôt aux pauvres de cette ville. Les désirs exprimés par ce dévoué pasteur étaient un ordre pour ses paroissiens et après la messe quatre-vingts d'entre eux venaient offrir avec empressement leurs services.

Et mercredi des voitures chargées de bois d'une excellente qualité commencèrent à partir de bonne heure pour Montréal. D'autres les suivirent dans l'après-midi et finalement toutes étaient au rendez-vous hier matin à quelques milles de Montréal.

Le cortège s'ébranla de nouveau et vers onze heures il était rejoint au Mile-End par plusieurs voitures dans lesquelles il y avait les Echevins David, Bernard et Ruddon, le Conseiller Wilson, M. Beaubien, M. P. P., M. E. Lef. de Bellefeuille, l'un des rédacteurs de *La Minerve*, etc. Tous s'empressèrent d'aller remercier le Révd. M. Labelle et ses paroissiens pour leur acte d'humanité au nom de la ville de Montréal.

A une heure, un excellent dîner, servi dans les spacieuses salles de l'hôtel Jacques-Cartier, réunissait de nombreux convives, le Révd. M. Labelle et ses dévoués paroissiens,

plusieurs membres de la Corporation et de la Presse, et autres invités.

A une santé qui fut proposée au Révd M. Labelle, ce généreux prêtre répondit :

« Vraiment les compliments qu'on m'a décernés sont bien propres à me jeter dans la confusion et à me donner en même temps de l'orgueil. Mais un prêtre ne doit pas s'arrêter à ces mouvements d'amour-propre, lui qui prêche sans cesse l'humilité et qui doit le faire non-seulement pour la bonne administration de sa paroisse, mais encore pour obtenir la réalisation d'une entreprise aussi importante que celle d'un chemin de fer du Nord.

« Les divers membres de la Corporation de Montréal surtout que j'ai eu le plaisir d'entendre m'ont bien trop honoré, moi qui ne suis qu'un pauvre curé de campagne. Mais leurs compliments doivent avant tout rejaillir sur mes paroissiens, qui ont eu la véritable connaissance des intérêts publics, qui ont compris l'importance de développer le pays et cela par un chemin de fer qui relierait Montréal à St. Jérôme en faisant la richesse commune des deux localités et d'un espace de territoire considérable.

« On a dit que les paroissiens sont la couronne d'un prêtre. Eh bien, jugez si la mienne est belle. »

Combien les pauvres de Québec doivent désirer le voisinage d'une paroisse telle que celle de St. Jérôme ! Espérons que cet élan de charité aura des imitateurs dans la classe agricole.

Soirées d'hiver dans les campagnes

Nous reproduisons de la *Gazette des Campagnes* de Paris, l'article suivant d'un de ses abonnés, qui pourrait fort avantageusement, pour la jeunesse surtout, avoir son application dans nos campagnes canadiennes :

Nos lecteurs savent que pendant les soirées d'hiver la plupart des habitants des campagnes se visitent alternativement et que plusieurs maisons sont plus particulièrement fréquentées à cause des jeux de cartes auxquels on s'y livre. Ces jeux, innocents en apparence, sont un bon passe-temps ; mais quelquefois ce qui était que pur amusement, mène à quelque chose de plus sérieux on joue à l'argent. Qui ne connaît les résultats fatals causés par les pertes d'argent : ruine complète d'un grand nombre de familles.

Si parfois la jeunesse ne s'en tennit qu'aux cartes pour s'amuser, le mal ne serait pas autant à déplorer ; mais malheureusement, il y a des gens qui fournissent à la jeunesse un aliment bien plus déplorable. La facilité qu'ont les jeunes gens de se procurer de la boisson dans un très-grand nombre de nos paroisses, prouvent combien certains proposés à la paix publique n'ont pas été avarés de leurs signatures en permettant l'établissement de maisons propres à perdre la jeunesse, et à jeter la ruine et la désolation dans les familles.

Que ces employés publics, qui sont les témoins journaliers d'un grand nombre de désordres, remédient à ce grand mal en établissant dans leurs paroisses des lieux de réunions où la jeunesse pourrait y trouver les moyens de s'instruire. Nous pensons qu'on utiliserait ces réunions en y faisant plusieurs fois par semaine des lectures et conférences agricoles, où l'agriculture, l'horticulture, l'économie domestique, l'arboriculture et la morale, les affaires publiques, auraient aussi chacune une petite place. La salle d'école ou la salle publique seraient des endroits convenables. Des personnes dévouées pourraient présider alternativement ces réunions où les frais de chauffage et d'éclairage seraient payés par de lé-

gères cotisations, si mieux n'aimait la municipalité les supporter, ce qui serait plus avantageux.

Un homme intelligent et de bonne volonté peut, dans chaque paroisse, provoquer ces réunions et y rendre d'éminents services, car il y a encore beaucoup à faire dans nos campagnes pour y répandre les saines idées et l'aisance matérielle. Une bonne semence propagée, un nouvel arbre fruitier introduit, une meilleure méthode répandue pour fabriquer le pain et pour mieux soigner la laiterie, la recommandation de soigner les engrais en ne laissant perdre aucune goutte de purin ; de trier les semences en choisissant les plus beaux épis et les plus gros grains ; une lecture attrayante et morale sont, entre mille autres sujets, des moyens faciles pour amener l'aisance, l'ordre et le bien-être moral et matériel dans les familles.

En un mot, les conférences, sous quelques formes qu'elles se produisent, en traitant ce qui concerne l'agriculture, l'horticulture et l'économie domestique, peuvent rendre beaucoup de services.

Action du sel en agriculture

Suite.

Comme amendement, le sel ajouté aux engrais produit des effets très-marqués dans les terres pauvres en principes alcalins. Mais c'est surtout comme assaisonnement des aliments des bestiaux qu'il est d'une utilité incontestable ; malgré le prix élevé de cette substance, même aux prix actuels, l'effet utile du sel sur la santé du bétail, son influence sur la rapidité de l'engraissement, sont tels que l'éleveur trouve toujours un profit à en faire usage. La dose est d'environ 1 p. 100 du poids de la ration journalière. Ainsi, un bœuf du poids de 600 lbs., dont la ration est de 30 lbs. de foin sec, ou l'équivalent en autres aliments, recevra en mélange avec son fourrage haché ou ses racines coupées, $\frac{1}{4}$ lbs. de sel ; une vache du poids de 400 lbs. recevra 20 lbs. de fourrage et 3 onces de sel ; un mouton du poids de 40 lbs. recevra 2 lbs. de foin et un tiers d'once de sel. Ces doses sont un maximum qui ne doit point être passé. Le sel convient surtout au bétail à l'engrais nourri à discrétion et chez lequel il est toujours utile d'accélérer la digestion et de sur-exciter l'appétit. Pour les autres bestiaux, la moitié de cette dose, soit $\frac{1}{2}$ p. 100 du poids de la ration journalière, peut être considéré comme suffisante ; ainsi pour un porc, la 6e partie d'une once de sel par chaque 2 lbs. de nourriture paraissent une dose suffisante pour accroître l'énergie digestive du porc et favoriser son engraissement. Pour la volaille, dont l'engraissement constitue, dans certaines localités, une industrie toujours plus lucrative, il convient de mêler du sel, dans la proportion de un tiers d'once par 2 lbs., à la pâte de farine dont on forme des boulettes. Les volailles arriveront plus vite et avec moins de nourriture à leur état le plus complet de graisse parfaite.—L'expérience a prouvé que le sel ne produit jamais de bons effets que lorsqu'il est mêlé aux aliments des bestiaux.

Le sel, à la dose de 10 lbs. par 2000 lbs. ajoutés aux fourrages plus ou moins altérés par l'humidité, ou salés de limon à la suite des inondations tardives qui submergent passagèrement des prairies sur le point d'être fauchées, corrige en grande partie les propriétés insalubres de ces fourrages et combat leur disposition à fermenter.

Le sel qui est toujours utile au bétail dans l'état de santé et de régime ordinaire, lui devient surtout nécessaire lorsqu'il est menacé de maladies épizootiques. Le sel, mêlé alors aux aliments, stimule l'activité des organes digestifs

et, en maintenant ces organes en bon état, dispose mieux les animaux à échapper aux atteintes de l'épizootie, et prévient même la plupart des maladies auxquelles ils sont sujets.

Lorsqu'on emploie le sel à titre de médicament, soit pour prévenir, soit pour combattre une affection morbide, son effet est plus prononcé s'il est donné seul, sans mélange avec d'autres substances. Mais lorsqu'on le donne comme aliment, soit tous les jours, soit périodiquement, il vaut mieux le mêler aux aliments que de le donner à part. Une nourriture grossière ou insipide rendue plus agréable par l'addition du sel, profite mieux au bétail; en outre, le bétail ne laisse rien perdre des aliments qu'on lui présente salés, tandis qu'il disperse et gaspille le fourrage, s'il se trouve suffisamment rassasié ou si ce fourrage n'est point de son goût.

L'excès ou la mauvaise administration du sel peut avoir des inconvénients et produire des maladies. On doit s'abstenir de donner du sel aux animaux herbivores domestiques, lorsque les approvisionnements en fourrages ne permettent pas de leur fournir une alimentation abondante. Le sel servant à augmenter leur désir d'aliments, il ne faut pas provoquer un appétit que l'on ne pourrait satisfaire. Le sel administré avec une nourriture trop peu abondante aux animaux domestiques, les fait promptement maigrir, parce qu'il provoque par les sécrétions des pertes que la quantité de substance digérée ne suffit point à réparer. Le sel doit être retranché de la ration des animaux dans tous les cas de surabondance de sang, de congestion d'un organe important, et de pituite aiguë de l'estomac, d'une portion de l'intestin, du foie, de la vessie ou de l'utérus. Le sel, en santé comme en maladie, ne convient point aux animaux naturellement vifs, irritables, et chez lesquels se manifeste une grande énergie de vitalité.

Considéré comme médicament, le sel purge les animaux domestiques aux doses suivantes :

Le cheval.....	$\frac{1}{2}$ lb. à $\frac{3}{4}$ lb.
Le bœuf.....	1 lb.
Le mouton.....	2 oz. à $2\frac{1}{2}$ oz.
Le porc.....	2 oz. à $2\frac{1}{2}$ oz.

Le sel devient un poison lorsqu'on l'administre mal à propos ou à dose trop forte. Les symptômes d'intoxication par le sel se manifestent par un froid glacial dans tout le corps, et par des crampes suivies de paralysie des membres postérieurs. Ces symptômes sont suivis de la mort après un intervalle qui peut varier de 16 à 24 heures.

Le sel est un poison pour les animaux aux doses suivantes :

Le cheval.....	1 lb. à $1\frac{1}{2}$ lbs.
Le bœuf.....	$1\frac{1}{2}$ lbs. à 3 lbs.
Le mouton.....	$\frac{1}{2}$ lb. à $\frac{3}{4}$ lb.
Le porc.....	$\frac{1}{2}$ lb. à $\frac{3}{4}$ lb.

J. HOBITS.

Les pertes d'engrais

Il y a quelques semaines nous reprochions à la culture canadienne l'énorme perte d'engrais qui se fait dans presque toutes les fermes et nous rendions cette perte responsable de la diminution incessante de nos récoltes. En même temps, nous disions que, si chaque cultivateur recueillait toutes les matières fertilisantes produites par ses bestiaux et s'il les employait judicieusement pour la fumure de ses champs, les récoltes augmenteraient rapidement.

Pour démontrer aux cultivateurs, combien peu ils entendent leurs intérêts en négligeant de recueillir et de soigner leurs fumiers, nous avons fait quelques calculs basés sur l'expérience que nous avons à ce sujet. Nos calculs étaient parfaitement ex-

acts et s'ils laissaient quelque chose à désirer on ne pouvait le moins les taxer d'exagération.

Aujourd'hui, nous trouvons, dans une publication anglaise, la confirmation de nos avancées et nous en faisons part à nos lecteurs dans l'espérance qu'ils ouvriront enfin les yeux sur ce triste état de chose.

Les cultivateurs, dit la feuille anglaise, qui réüssissent le moins dans leur exploitation sont précisément ceux qui ne savent recueillir les engrais. Durant l'été dernier je fis un petit voyage en voiture dans les localités voisines pour voir quels succès on obtenait en agriculture. Je trouvai que la majorité des cultivateurs ne recueillaient pas plus du huitième de leurs engrais.

D'abord, toutes les étables sont contraintes sur le même principe, lequel consiste en deux rangées de stalles pour les animaux avec un passage au milieu. Cette manière de disposer le bétail ne souffre aucune objection et pour ma part, je l'aime autant qu'une autre; mais je n'ai pas vu une seule étable sur cent munie d'une cave ou d'un abri pour empêcher les engrais d'être lavés par les eaux de pluie ou de la neige. Plus de la moitié des étables pourraient être pourvues de caves et ces caves sont considérées à bon droit comme le meilleur emplacement pour les fumiers.

Mais j'ai dit qu'un huitième du fumier seulement est recueilli. Dans toutes les localités que je visitai, les cultivateurs ne tenaient aucun compte des engrais liquides et ainsi la moitié du fumier produit est perdu. La moitié des déjections solides tombent sur les pâturages, où elles sont desséchées par un soleil brûlant et dont la valeur ne doit être comptée que pour bien peu de chose. Le reste des engrais solides est perdu pendant l'hiver et jeté en tas près de l'étable. Dans cette position, chaque fois qu'il pleut ou lorsque la neige fond, l'eau le lave dans tous les sens, emporte les plus solubles matières et par conséquent les plus fertilisantes, si bien que la moitié de ce reste est encore perdue pour la culture. Voilà bien le sept-huitième de l'engrais produit entièrement perdu pour la végétation et un huitième seulement est transporté sur les champs pour leur fécondation.

Ce n'est pas tout cependant, je remarquai que le lambris dans la partie inférieure de l'étable était complètement pourri et je compris que dans peu d'années, avec un pareil traitement, les soles elles-mêmes céderaient à leur tour. Pendant dans l'étable de l'un de ces cultivateurs et je demandai au serviteur si l'on avait l'habitude de mettre de la terre sous les animaux pour absorber les urines. Il me répondit que non.

Ces cultivateurs sont pourtant convaincus de la nécessité des engrais; ils achètent de grandes quantités de *superphosphate* qui leur coûtent trois piastres le quintal, rendues sur les lieux. Eh bien, s'ils recueillaient les urines, je les préférerais à la même valeur en *superphosphate*.

Achat d'animaux, de céréales, de plantes fourragères, etc.

Sous le patronage de l'hon. Commissaire d'Agriculture de la Province de Québec.

Nous apprenons, dit la *Minerve*, que sous le patronage de l'hon. L. Archambault, Commissaire d'Agriculture et des Travaux Publics, M. Emile Bonnemant, agriculteur français, lauréat de la Prime d'honneur, va donner avis aux sociétés d'agriculture de la Province de Québec, qu'il est en mesure, pendant le voyage qu'il va faire en France, d'acheter, pour son compte, des étalons percherons ou normands, des béliers provenant des bergeries nationales de Rambouillet et de Haut-Singy, des vaches et taureaux de races normande et bretonne, les meilleures semences en céréales, plantes fourragères et industrielles, ainsi que les instruments les plus perfectionnés pour l'agriculture.

Tous les achats des chevaux qui seront faits pour le compte des sociétés d'agriculture seront opérés en France par les soins et sous la surveillance immédiate du directeur-général des haras. Un certificat constatant le prix d'achat et l'origine de l'animal sera remis à l'acquéreur.

Pour tous les autres objets achetés, les mêmes conditions seront suivies et toutes les garanties désirables seront données aux acquéreurs.

Une commission de 10 pour cent de revient est accordée pour frais de voyage, acquisition, etc., etc.

Toutes les demandes soit des sociétés d'agriculture, soit des simples particuliers, devront être adressées avant le 15 février prochain à M. G. Leclerc, secrétaire du conseil d'agriculture de la province de Québec, Montréal, ou à M. S. Lesage, assistant-commissaire de l'agriculture, Québec.

Ne serait-il pas à propos qu'une annonce à ce sujet fut publiée dans les journaux agricoles, par le Département d'agriculture de Québec, pour l'information des cultivateurs?

Petite chronique

CHEMINS DE FER.—Nous lisons dans l'*Avenir National* publié à St. Alban, Vermont :

« Nous voyons avec surprise que certaines localités du Québec se montrent indifférentes et hostiles même aux constructions de chemins de fer, améliorations publiques pourtant si avantageuses et dont le besoin se fait si vivement sentir dans cette province.

« Aux Etats-Unis, le peuple a une toute autre idée du bien-être de ces entreprises. Aussi les favorise-t-il sans hésitation et de tout son pouvoir; et l'on sait les profits qu'il en retire. Dernièrement encore la ville de Cincinnati, qui ne manque jamais d'embranchements de voies ferrées, a promis de fournir dix millions de dollars pour la construction du chemin de fer du Sud.

« Que les Canadiens se pénètrent donc une bonne fois de la vérité que le progrès de l'état contribue à la richesse particulière, et qu'en toutes choses, mais surtout en commerce et en industrie, il faut être entreprenant pour réussir. Qu'ils se hâtent d'exploiter les immenses ressources naturelles qui sont à leur disposition, de crainte qu'elles ne viennent à passer en d'autres mains. »

Nous lisons dans le même journal, parlant de colonisation :

« Certains Anglais fanatiques enragent parce que le Révd. M. Chartier a été appointé agent de colonisation. Qu'ils se rappellent donc que les Canadiens-Français n'ont pas hurlé de la sorte quand M. Jones, le plus ardent franco-phobe et canaco-phobe de la province, a été nommé, par le gouvernement de Québec, agent d'émigration en Europe, d'où il n'a seulement pas ramené un émigrant. C'est tout le contraire que le Révd. M. Chartier, qui a déjà réussi à faire s'établir de nombreux colons dans les cantons de l'Est.

COLONS ALSACIENS.—L'*Avenir National* rapporte que dans la première semaine de janvier, il est passé à St. Alban, Vermont, deux braves Alsaciens se rendant au Canada dans l'espoir d'obtenir du gouvernement de Québec des terres pour s'y établir et se livrer à l'agriculture. Ils disent qu'un bon nombre de leurs compatriotes se préparent aussi à émigrer dans la province de Québec.

Les deux messieurs en question ont assisté dimanche à la messe et aux vêpres de l'église catholique de St. Alban. Ils ont été très et se nomment Klotz.

Qu'ils viennent, ils y seront les bienvenus.

IMMIGRATION BELGE.—Les nouvelles les plus encourageantes viennent de Québec au sujet des démarches faites auprès de votre gouvernement provincial par M. l'abbé Stovenart. Il n'a pas été pris des mesures définitives, mais les dispositions de l'administration paraissent favorables. M. Stevemart en se présentant aux honorables ministres était appuyé des plus hautes recommandations, en sorte que l'on ne peut que reposer beaucoup de confiance dans les engagements qu'il prendra. Nous faisons des vœux pour que son établissement agricole reçoive l'encouragement qu'il mérite et commence aussitôt qu'il le désire lui-même.—*Courrier de Rimouski.*

RECETTES

Moyen pour rendre le poil des chevaux fin et doux

Il serait bon de donner deux fois par semaine aux chevaux une poignée de sel et de cendres, dans la proportion de trois parties de sel pour une de cendres. Les chevaux aiment beaucoup ce mélange qui leur tient le poil doux et fin. C'est en même temps un préservatif contre les vers, la colique, etc. Les chevaux se trouvent également bien d'un mélange d'un peu de fleur de soufre, de sel et de cendres, donné une fois toutes les deux ou trois semaines. On obtiendra aussi le même résultat en donnant ce mélange aux autres animaux.—*Revue d'économie rurale.*

La suie comme engrais

Bien qu'il soit connu que la suie est un engrais avantageux et cela depuis que l'agriculture existe ou à peu près, il y a au dix-neuvième siècle des centaines de cultivateurs à qui on ne peut le faire croire. La suie, vraiment, est aussi importante que le guano. Prenez une barrique d'eau, faites-y dissoudre trois gallons de suie, et vous aurez un magnifique engrais liquide, pour les plantes. Appliquez-le à la racine puis veillez sur le résultat.—*Traduction de la Gazette de Sorel du Journal of the Farm.*

Des oignons contre le rhume

On ne doit pas négliger la toux et les rhumes, car ils peuvent se terminer par la consommation ou une mort prématurée. L'irritation qui accompagne les mauvais rhumes, est une cause d'insomnie. Le remède proposé est toujours suivi de bons résultats; le voici: le soir, à l'heure du coucher, prenez un morceau d'oignon cru, et, après l'avoir mastiqué, avalez-le. Ce comestible, à l'état cru, est très réchauffant, et a l'effet de soulager immédiatement le malade.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Les Commissaires nommés pour construire le Chemin de Fer Intercolonial, donnent avis qu'ils sont prêts à recevoir des soumissions pour l'érection de Bâtisses pour le fret et les passagers à Little Forks, Rivière Philippe, Mines de fer et Debert; aussi des Bâtisses pour des Stations de signaux au Chemin de Nappan, Chemin Manidie, Salt Spring, Grenville, Pardys, Lac Folly, et Ishgonish, aussi pour Maisons de Citerne à Little Forks, Salt Springs, Rivière Philippe, Grenville, Lac Folly, Mines de fer et Debert, dans le district de la Nouvelle-Ecosse que traverse le chemin de fer.

Des plans et des spécifications et des formules de soumissions peuvent être vus le et après le 15 janvier, au bureau de l'Ingénieur en Chef, Ottawa, et aux bureaux de chemin de fer à Moncton et Halifax.

Les soumissions peuvent être faites pour tout le nombre de constructions ou pour un chiffre quelconque moindre; et seront reçues au Bureau des Commissaires, Ottawa, jusqu'à MIDI, le 27e jour de FEVRIER prochain.

Des soumissions seront aussi reçues pour l'érection de nouvelles constructions pour le fret et les passagers, à Moncton et Truro, et un bâtis de machine à Truro, et une maison de rafraîchissement à Amherst.

Des plans, spécifications et formules de soumissions pour ces constructions peuvent être vus aux mêmes bureaux, le et après le 15 février prochain, et des soumissions seront reçues comme ci-dessus, jusqu'à midi, du 20e jour de mars prochain.

Des soumissions seront aussi reçues pour la construction de deux chariots pour servir comme bureau de poste et tabagie, pour le district de la Nouvelle-Ecosse que traverse le chemin de

fer, pour être livrés à Amherst au Truro; aussi pour 100 chars à plateformes, dont 50 devront être livrés sur la ligne du chemin de fer, à Campbelltown, et 50 sur la ligne du chemin de fer, à Miramichi.

Des plans, spécifications et formules de soumissions pour ces chars, peuvent être vus au bureau dont il est fait mention, le et après le 15e jour de janvier prochain, et des soumissions seront reçues comme ci-dessus jusqu'à midi, le 20e jour de février prochain.

A. WALSH.
E. B. CANDLER.
C. J. BRYDGES.
A. W. McLEAN.

Chemin de Fer Intercolonial,
Bureau des Commissaires,
Ottawa, 20 déc. 1871.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Les Commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer Intercolonial, donnent avis au public qu'ils sont prêts à recevoir des Soumissions pour l'érection de Stations à Cacouna, Isle-Verte, Trois-Pistoles, St. Simon, St. Fabien, Bic, Rimouski, Ste. Lucie et Chemin Matapédia; et aussi, pour Réservoirs d'Approvisionnement et Hangars à l'Isle-Verte, Trois-Pistoles, Bic, Rimouski et Chemin Matapédia.

Aussi, pour Gares pour Locomotives à la Rivière-du-Loup, Rimouski et Chemin Matapédia.

Les Plans, Devis et Formules de Soumissions peuvent être vus le et après le 20 Février, au bureau de l'Ingénieur en Chef Ottawa, à la Rivière-du-Loup et Rimouski.

Les Soumissions peuvent être faites pour le tout ou pour un certain nombre de ces bâtisses, et seront reçues, marquées "Soumissions pour Bâtisses," au bureau des Commissaires, Ottawa, jusqu'à midi, le 20e jour de Mars prochain.

A. WALSH.
E. B. CHANDLER.
C. J. BRYDGES.
A. W. McLEAN.

Bureau des Commissaires,
Ottawa, 12 Janvier 1872



SERVICE DES PHARES.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.

Ottawa, 8 janvier 1872.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Département jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 9e jour de FÉVRIER prochain, pour l'approvisionnement en douane, des quantités mentionnées plus bas, de la meilleure qualité d'Huile étalon de Pétrole blanche raffinée.

L'Huile doit être non explosive à une épreuve à la vapeur de 110e Fahrenheit, elle doit donner une lumière brillante, sans fumée, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement consumée, et ne pas carboniser la mèche, et doit être exempte de toutes substances délétères. Il faudra aussi qu'elle ait une pesanteur spécifique de 44e Braume, à une température de 60e Fahrenheit. Un échantillon d'une pinte devra accompagner chaque soumission.

L'Huile devra être livrée en bon ordre, dans des barils entourés de cercles de fer, contenant de 35 à 42 gallons chacun. Les barils devront être en douves de chêne blanc et les fonds devront être de même bois, et devront être préparés propre-

ment à l'intérieur avec de la colle liquide, et devront être peints à l'extérieur de manière à empêcher l'huile de suinter à travers le bois, et de s'évaporer de la surface.

Les barils devront être fournis par le contracteur, et leur coût sera inclus dans le prix de l'huile. La redevance de l'Inspecteur du Département du Revenu de l'Intérieur et celle du *Guager* devront être payées par le contracteur.

Le transport de l'huile de la gare du chemin de fer du dépôt d'huile, ou du bâtiment, au quai ou au lieu où l'huile doit être déposée, doit être payé par le contracteur.

L'huile, avant d'être acceptée, devra être soumise à un examen, à l'épreuve et à l'approbation d'une personne nommé par ce Département, et devra être livrée au risque et aux frais du contracteur, dans la localité désignée par ce Département ou son agent aux dates suivantes:

De 20,000 à 25,000 gallons à Halifax, N. E., la moitié le 25 mai 1872 et la balance le 10 juillet.

De 6,000 à 8,000 gallons à St. Jean, N. B., le 10 juin 1872.

De 18,000 à 20,000 gallons à Québec, le 5 juillet 1872.

De 10,000 à 12,000 gallons à Montréal, le 1er juillet 1872.

De 3,000 à 4,000 gallons à Hamilton, le 8 juillet 1872.

De 4,000 à 5,000 gallons à Samia, le 12 juillet 1872.

Des soumissions seront reçues pour toute la quantité ou pour aucun des lots ci-dessus spécifiés, pour une année, ou pour un terme n'excédant pas trois ans, au choix du Département. Ceux qui feront des offres et qui ne voudront pas entreprendre de fournir un approvisionnement pendant plus d'une année, voudront bien le constater dans leurs soumissions.

Bateau à vapeur.

DES SOUMISSIONS seront aussi reçues comme il est dit plus haut, pour nolisier un Bateau à vapeur convenable pour la livraison de l'huile et des Approvisionnements aux Phares au-dessus de Montréal; le nolisement devra commencer à MIDI, le 2 JUILLET prochain, à telle partie du Canal Lachine, Montréal, que ce Département pourra désigner. Le nom, la grandeur, l'âge, la force de chevaux et la description du bâtiment devront être spécifiés dans la soumission. Une somme ronde devra être mentionnée pour l'exécution du service, au taux auquel le bâtiment est offert par mois au choix du Département.

P. MITCHELL,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

LIBRAIRIE J. B. ROLLAND & FILS

À
MONTREAL.

NOUS avons l'honneur d'annoncer que nous avons la plus grande collection d'ARTICLES de LIBRAIRIE et de Livres en tous genres qui se trouvent dans la Puissance du Canada.

Livres d'Histoire, de Littérature, de Théologie, Sermonnaires, Méditations, etc.

Livres de Droit et de Médecine, de Sciences divines, de Classiques Français, Latins, Grecs, etc.

—AUSI—

Un Grand Assortiment de Fournitures pour les Classes, Articles de Bureaux, etc.

LIVRES DE CHANTS.

Graduel et Vespéral Romains, troisième édition approuvée par Mgr. l'Archevêque de Québec, et conforme, pour le chant, à l'édition publiée par ordre du premier Concile provincial de Québec, 2 vols. in-12, basane propre, très-marbre, ou reliure anglaise tranche rouge, \$3 00 les 2 vols., par la poste \$3 45.

J. B. ROLLAND & FILS,

12 et 14 rue St. Vincent, Montréal.